

Bruxelles, le 10 juillet 2026
(OR. en)

10449/26
OJ CONS 39
AGRI 486
PECHE 234
PARLNAT

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE
CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE
(Agriculture et pêche)
Bâtiment Europa, Bruxelles
13 juillet 2026 (10:00)

Format: 2+2 (+2 en salle d'écoute)

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation des points "A"
 - a) Liste des activités non législatives 11670/26
 - b) Liste des délibérations législatives (délibération publique conformément à l'article 16, paragraphe 8, du traité sur l'Union européenne) 11671/26

AGRICULTURE ET PÊCHE

Activités non législatives

3. Programme de travail de la présidence
Présentation par la présidence



AGRICULTURE

Activités non législatives

4. Stratégie de l'UE pour l'élevage et plan protéines
Présentation par la Commission
Échange de vues



11527/26
11376/26 + ADD 1
11410/26

5. Les femmes dans l'agriculture [2] 11334/1/26 REV 1
Échange de vues
6. Questions agricoles liées au commerce 11373/26
Informations communiquées par la Commission
Échange de vues

Divers

7. Agriculture

- a) Apparition de l'agrile du frêne (*Agrilus planipennis*) en Hongrie [2] 11619/26
Informations communiquées par la Hongrie
- b) Projet de programme de travail de la Commission pour 2027 concernant la politique de promotion de l'UE en faveur des produits agroalimentaires [2] 11598/26
Informations communiquées par l'Italie
- c) Déclaration commune des ministres de l'agriculture du groupe de Visegrad et de la Bulgarie, de la Croatie et de la Roumanie sur la gestion efficace des situations de crise agricole dans le cadre de la PAC et dans un contexte plus large [2] 11605/26
Informations communiquées par la Hongrie, la Bulgarie, la Croatie, la Tchéquie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie
- d) Déclaration commune des ministres de l'agriculture du groupe de Visegrad et de la Croatie et de la Roumanie sur la coopération dans le domaine de la bioéconomie et de la lutte contre les phénomènes météorologiques extrêmes [2] 11604/26
Informations communiquées par la Hongrie, la Croatie, la Tchéquie, la Pologne, la Roumanie et la Slovaquie

[2] Débat public proposé par la présidence (article 8, paragraphe 2, du règlement intérieur du Conseil)
